

Date de dépôt : 7 janvier 2008

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le retour de la centrale de SOS Médecins à Genève

Rapport de M. Roger Golay

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1646, signée par une seule personne, a été déposée au Grand Conseil en date du 9 novembre 2007. Ce document a été transmis à la Commission des pétitions.

La Commission susdite a étudié cette pétition lors de ses séances des 26 novembre, 3 et 10 décembre 2007, sous la houlette de notre excellent président, M. Frédéric Hohl. Les procès-verbaux ont été rédigés par Monsieur Christophe Vuilleumier. Nous le remercions vivement de son précieux concours.

En date du 3 décembre 2007, la commission a procédé à l'audition du pétitionnaire, soit le D^f Pierre Froidevaux, pour un complément d'information. L'intéressé a détaillé et confirmé le contenu de son écrit.

De ce fait, M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat, a été invité à bien vouloir venir s'exprimer sur les différents points soulevés dans la pétition en question, le 10 décembre dernier. Au cours de cette séance, M. Unger a formellement démenti, avec document à l'appui, les allégations portées à son encontre.

Suite à ces deux entretiens, la Commission des pétitions a constaté que rien n'entravait le retour de la centrale de SOS Médecins à Genève. Que les affirmations du D^r Froidevaux ne sont pas fondées et que l'une des deux invites de sa pétition ne respecte pas le principe de la séparation des pouvoirs.

A la suite de ce débat, plusieurs commissaires ont demandé le classement de cette pétition.

Par conséquent, le président passe au vote la proposition de classement de la pétition 1646.

Le classement de cette pétition est accepté à l'unanimité.

Pétition

(1646)

pour le retour de la centrale de SOS Médecins à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis 2004, les appels à l'aide des Genevois passent par une centrale de régulation médicale appelée MediCall. Elle se trouve en banlieue parisienne. Un mandat d'expertise neutre avait été commandé par le DES, qui avait conclu à sa parfaite cohérence. SOS Médecins souhaite cependant pouvoir remettre à Genève la régulation de ses appels.

Pour cela, SOS Médecins demande à disposer des conditions cadre qui lui permettent de remplir cette fonction importante dans la quiétude nécessaire. Ces conditions sont aujourd'hui encore perturbées par M. Unger qui se comporte en maître chanteur depuis la naissance de SOS Médecins.

Il y a vingt ans, peu avant l'inauguration officielle de la société SOS Médecins, le D^r Unger, alors chef des urgences, a imposé un protocole de soutien contre 20% des bénéfices que SOS Médecins s'engagerait à verser sur son compte personnel. Ce protocole n'a jamais été honoré par SOS Médecins.

Depuis, cette société vit un harcèlement permanent de la part du D^r Unger, puis du conseiller d'Etat Unger. Pour ces seules dernières années :

- de 2003 à décembre 2006, une affaire avait été montée de toutes pièces par son département, conduisant le soussigné à être inculpé d'homicide involontaire en août 2005. L'affaire devait être classée sans suite seulement à Noël dernier. Il s'agissait d'un abus de droit.
- durant toute l'année écoulée, nous avons subi un travail d'experts pour élaborer un projet de loi qui consistait à transférer toutes nos urgences au 144. Ces travaux n'ont évidemment pas abouti. Cependant le conseiller d'Etat Unger souhaite tout de même interdire les avertisseurs spéciaux sur nos véhicules tant que ceux-ci ne sont pas rattachés à la centrale 144. Il s'agit là aussi d'un abus de droit.
- le 29 octobre, SOS Médecins gagne une bataille difficile au Tribunal fédéral des assurances sociales. SOS Médecins est libre d'engager les médecins nécessaires à sa fonction. Le jour même le conseiller d'Etat Unger met en place une commission de quatre membres chargée de

décider quels médecins pourraient être acceptés ou pas. Il s'agit encore d'un abus de droit.

Voici un résumé récent et succinct de la tyrannie exercée depuis vingt ans par un chef des urgences contre SOS Médecins, devenu ensuite professeur des urgences, puis conseiller d'Etat toujours aussi chef des urgences publiques.

Je souhaite aujourd'hui pouvoir rapatrier sereinement la centrale des appels de SOS Médecins.

Je me permets de vous solliciter, Mesdames et Messieurs les députés, afin de diligenter une enquête judiciaire qui fasse la lumière sur ses abus réitérés de droit et de prendre les mesures que vous jugerez adéquates pour permettre à SOS Médecins, entreprise de droit privé, de travailler normalement à Genève.

N.B. : 1 signature
D' Pierre Froidevaux
SOS médecins
Case postale 2861
1211 Genève 2